

Ramik^{MD} Barres

Tue Rats et Souris

Tueur de Rats et Souris Tout-Temps

RODENTICIDE RÉSISTANT AUX INTEMPÉRIES QUI PERMET DE SE DÉBARRASSER DES RATS ET DES SOURIS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR.

GARANTIE:

Diphacinone0,005%

No. D'Homologation : 30167 LPA EPA Est No. 61282-WI-01

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

COMMERCIAL

SOLIDE

ATTENTION

**GARDER HORS DE LA PORTÉE
DES ENFANTS**

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti- poison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti- poison. Ne donner aucun liquide à une personne inconsciente. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OÙ LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti- poison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti- poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Dans tous les cas d'ingestion de ce produit, avertir immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou léthal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, de chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Si cette substance est ingérée accidentellement par des humains ou par des animaux familiers, domestiques ou la faune, elle pourrait diminuer la capacité de coagulation du sang et causer une hémorragie. La vitamine K₁, sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées ou administrée par la bouche, est suggérée comme traitements curatif pour un empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas est mesurée en établissant les temps de prothrombine prolongés (T.P.) afin de *déterminer la thérapie appropriée*. On devra effectuer des traitements répétés si les temps de prothrombine l'exigent.

MODE D'EMPLOI : Pour le contrôle des rats surmulots, des rats noirs et des souris communes à l'intérieur et à l'extérieur, dans les 15 mètres des bâtiments (résidentiels, industriels et agricoles). L'appât rodenticide peut être placé dans une station d'appât protégée, le long de la clôture des propriétés, à l'extérieur du périmètre de 15 mètres tout en restant à 100 m des habitations, si la station est solidement fixée (par ex. clouée) à la clôture ou au sol. **RATS :** Placer 1 à 4 Ramik^{MD} Barres par appât, à un intervalle de 4,5 à 9 mètres par placement. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant 15 jours ou jusqu'à ce que l'activité des rats cesse. **SOURIS :** Placer 1 Ramik^{MD} Barres par appât, à un intervalle de 1.5 à 3 mètres par placement. Une plus grande quantité peut être nécessaire là où il y a une activité intense des souris. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant 15 jours ou jusqu'à ce que l'activité des souris cesse.

AIRES DE RESTAURATION ET INSTALLATIONS DE FABRICATION, DE TRANSFORMATION ET D'ENTREPOSAGE DES ALIMENTS : Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinés à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appâts. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

RESTRICTIONS D'UTILISATION : L'appât DOIT être placé dans des stations d'appât protégées ou dans des lieux non accessibles aux enfants, aux animaux domestiques et d'élevage ou aux animaux non visés. L'appât disposé à l'extérieur et à même le sol DOIT être placé dans des stations d'appât.

Les stations d'appâts (**niveau 3**) utilisées pour placer un appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits non accessibles aux animaux de compagnie ou d'élevage, doivent comporter les caractéristiques suivantes; (1) être construites avec un matériau très solide (par ex. du métal ou du plastique moulé par injection) et ne pouvant pas être détruit par les enfants; (2) comporter une entrée conçue de manière à ce que des enfants ne puissent pas atteindre l'appât; (3) comporter une structure interne qui empêche l'appât d'être secoué; (4) comporter un panneau d'accès qui se ferme solidement et se verrouille (par ex. une vis en métal ou un cadenas) et (5) comporter le nom du produit, les ingrédients actifs, la garantie, le numéro d'homologation, « DANGER POISON » et le symbole de tête de mort.

Les stations d'appât (**niveau 2**) utilisées pour placer un appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits accessibles aux animaux domestiques ou d'élevage, doivent comporter les caractéristiques suivantes, en plus de celles décrites précédemment pour les stations d'appât de niveau 3; (1) être résistantes à la destruction par des animaux non visés, et (2) comporter une entrée conçue de manière à ce que les animaux non visés ne puissent pas atteindre l'appât.

L'appât disposé à l'extérieur et à même le sol doit être placé dans stations d'appât. Les stations d'appât (**niveau 1**) utilisées à l'extérieur, à même le sol, dans des endroits accessibles aux enfants, aux animaux domestique et aux espèces non visées, doivent comporter les caractéristiques suivantes, en plus de celles décrites ci-dessus, pour les stations d'appât de niveau 2 et 3 : 91) être résistantes à la destruction ou à l'affaiblissement par les éléments ou aux événements météorologiques non catastrophiques (comme la neige, la pluie, des températures et une humidité extrêmes, un ensoleillement direct, etc.)

NE PAS placer l'appât là où il y existe une possibilité de contamination d'aliments ou de surfaces entrant en contact avec les aliments. Utiliser seulement dans des zones non alimentaires où les denrées, la nourriture, l'emballage et la manutention ne sont jamais ouverts ou exposés.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se dépatier, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en case de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

Medical **1-800-498-5743**
? **1-800-621-8829**

FABRIQUÉ PAR :
HACCO, Inc.
110 Hopkins Drive
Randolph, WI 53956
Téléphone : 920-326-5141

Ramik® is a Registered Trademark of HACCO, Inc.

Code: (NO.RE.) RR.RE.

Item No.: 116334-CAN
 Net Contents: 453.5 grams
 UPC: Not Applicable
 Format: Not Applicable
 Label: RS 220458

Item No.: 116334-CAN
 Net Contents: 4 x 453.5 grams
 UPC: 000 23626 01420 (6)
 Format: UPC - A
 Label: IC 288531

Item No.: 116334-CAN
 Net Contents: 12 x 4 x 453.5 grams
 UPC: 000 23626 01425 (1)
 Format: Interleaved 2-of-5
 Label: Case Label